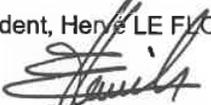


2023/08/03/02

**CCAS
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 8 mars 2023**

| | |
|--|---|
| <p>Date de convocation : 08/03/2023</p> <p>Nombre de membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme Christiane LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 8 Votants : 10 Procuration(s) : 2 Reçu en Préfecture de VANNES le 31/03/2023..... Certifié exécutoire le 31/03/2023 Publié ou notifié le 31/03/2023... A GOURIN, le 31/03/2023.....</p> <p>Le Président, Hervé LE FLOC'H  MIS EN LIGNE LE site en cas de création.</p> | <p>L'an deux mille vingt-trois, à quinze heures, le huit mars, le conseil d'administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.</p> <p>Etaients présents : Hervé LE FLOC'H, Catherine HENRY, Jeannine LE GOFF, Helen ROYANT, Dannie BAUDET, Annick LE FUR, Anne-Marie MOIZAN, Annick GUEGUEN.</p> <p>Absente excusée : Styren PICARDA. Absent : Louis KERSULEC.</p> <p>Procuration(s) : Laurine GOJJARD à Catherine HENRY, Françoise LE FUR à Jeannine LE GOFF ;</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'unanimité, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p> |
|--|---|

2. CCAS / REMPLACEMENT D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PERMANENTE DU CCAS

Monsieur Le Président expose que par délibération du 20 juillet 2020, le conseil d'administration du CCAS a décidé la mise en place d'une commission permanente composée de 3 membres nommés et de 3 membres élus, commission chargée de l'examen des demandes d'Aide Sociale Légale et d'Aide Sociale Facultative.

Considérant que Madame Marie-Thérèse LE PORT, administratrice du CCAS, a démissionné de cette fonction le 21 février 2023 et qu'elle siégeait également à ce titre au sein de la commission permanente, il convient à présent de la remplacer au sein de cette instance.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-4 et suivants et R.123-19,
Vu la délibération N° 2020/20/07/01 du 20 juillet 2020 relative à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS,
Vu la délibération N°2020/20/07/02 du 20 juillet 2020 relative à la mise en place d'une Commission Permanente,
Vu la démission de Madame LE PORT Marie-Thérèse en date du 21 février 2023
Vu l'arrêté du 28 février 2023 portant nomination de Madame MOIZAN Anne-Marie au Conseil d'Administration du CCAS,
Vu la délibération N° 2023/08/03/03 du 8 mars 2023 portant remplacement d'un membre du conseil d'administration du CCAS.

Est désignée pour siéger à la commission permanente, en remplacement de Madame Marie-Thérèse LE PORT: Madame Anne-Marie MOIZAN en tant que membre.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 8 mars 2023

Le Président,

Hervé LE FLOC'H



CCAS
de
Gourin

Le secrétaire de séance

Catherine HENRY



CCAS
de
Gourin